

**REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT DE LA MAYENNE**  
**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**de la commune de MARTIGNE-sur-MAYENNE**

**SEANCE du 15 Février 2023**

Date de la convocation : 08/02/2023

Date d'affichage : 08/02/2023

L'an deux mil vingt-trois, le 15 février 2023 à 19 h 00 minute, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du Conseil de la commune de Martigné-sur-Mayenne, sous la présidence de **M. Guillaume CARRÉ, Maire**.

**Présents** : G Carré, S. Lelièvre, T. Berthel, J.F Guittier, P. Coquin, A. Crétois, B. Cronier, M. Bourgoin, M. Paillard, Mme Ravé, V. Massot, F. Daviau, L. Coutard, formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés** :

J. Chevallier – procuration à Mme Massot  
M.L. Monnier – procuration à Mme Ravé  
Mme Mellier –procuration à Mme Coutard  
Mme Bodinier –procuration à Mme Lelièvre  
M. Besnard-P. Bertin

Nombre de conseillers :	19
Présents :	13
Votants :	17

**Mme Florence DAVIAU** a été désignée secrétaire de séance.

**Approbation du compte-rendu de la séance du 25 Janvier 2023**

**Ordre du jour** :

1. Marché de rénovation de la toiture de la salle des sports : choix des entreprises
2. Informations et questions diverses :

**Objet 1 MARCHE DE RENOVATION DE LA TOITURE DE LA SALLE DES SPORTS : CHOIX DES ENTREPRISES**

Monsieur le Maire présente aux élus le résultat de la consultation de l'opération citée en objet et le rapport d'analyse des offres réalisée par le cabinet ACORE Ingenierie.

Il indique qu'à l'issue de la commission d'ouverture des plis réunie le 13 février 2023, il est proposé de retenir les entreprises suivantes :

	Entreprise retenue	Montant de base H.T
Lot 1-CHARPENTE COUVERTURE	SAS CHEVALIER	158 624.79 €
Lot 2- ELECTRICITE	SARL SMEC	17 931.93 €

M. PAILLARD, membre du cabinet ACORE, ne prend pas part au vote.

Monsieur le Maire précise que les travaux devraient débuter le 19 juin prochain.

**Vote : Unanimité POUR**

**Informations et questions diverses** :

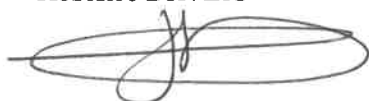
- Déploiement du dispositif de recueil (DR) sur la Commune à compter du 2<sup>ème</sup> semestre : attente livraison et installation du matériel puis formation des agents.
- Départementalisation de la RN 162 : reprise des études pour une durée minimale de 6 ans.
- Rappel de la note de Mayenne Communauté sur la notion de « conseiller intéressé à l'affaire ».

FIN DE LA SEANCE A 19h45

**Prochaine réunion du conseil municipal : 10 mars 2023**

La secrétaire de séance,

Florence DAVIAU



Le Maire,

Guillaume CARRÉ

